

La nature sujet de droit : une fiction, un mythe fondateur pour changer la réalité ?

Jean-Marie Harribey

***Mouvements*, janvier 2012**

<http://mouvements.info/la-nature-sujet-de-droit-une-fiction-un-mythe-fondateur-pour-changer-la-realite>

Le texte d'Eduardo Gudynas « Développement, droits de la nature et bien-vivre : l'expérience équatorienne », publié par *Mouvements*¹ est très intéressant en ceci qu'il exprime clairement une problématique désormais en discussion dans les mouvements sociaux de par le monde et en ceci aussi qu'il contient nombre d'éléments qui sont sujets de controverses.

Le point de départ théorique de ce texte est de distinguer trois niveaux de durabilité (on dit aussi soutenabilité) : faible, forte et très forte. Or cette classification introduit un troisième niveau par rapport à la classification habituelle (faible/forte) sans qu'on sache vraiment au départ quel est le critère démarquant le niveau *très forte* des deux autres et surtout du niveau *forte*. En réalité, l'auteur modifie la définition de la soutenabilité *forte* habituelle (définition fondée sur la non-substitution des facteurs productifs entre eux, dont la nature) pour lui attribuer justement le critère de substitution et lui accoler la notion de capital naturel. Autrement dit, Gudynas donne à la durabilité très forte le critère de non-substitution qui est d'ordinaire réservé à la *forte* et donne à cette dernière les caractères de la durabilité faible, faisant ainsi disparaître à son tour la différence entre la *faible* et « sa » *forte*.

Chaque auteur a le droit bien sûr de faire ce qu'il veut à condition de ne pas introduire de la confusion là où il y a un peu de clarté. Toute la littérature théorique internationale, orthodoxe comme hétérodoxe, est d'accord pour reconnaître que l'un des critères décisifs séparant l'alternative au sein de la soutenabilité porte sur la substitution ou non des facteurs productifs manufacturés à la nature. Gudynas introduit donc une confusion en rattachant la durabilité faible et la durabilité forte à la substitution.

À partir de là, plusieurs conséquences théoriques et politiques apparaissent. Évoquons-en trois.

1) La notion de capital naturel est introduite dans la problématique *forte* et dans la problématique *très forte*, alors qu'elle relevait jusqu'ici exclusivement du corpus théorique de l'économie néoclassique de l'environnement et donc de la conception *faible* de la soutenabilité puisqu'elle est indispensable à la notion de substitution entre les diverses sortes de capitaux. Parmi les contributions les plus récentes inscrites dans ce corpus théorique figure le rapport de la Commission Stiglitz-Sen-Fitoussi.²

La réduction de la nature à un capital parmi d'autres n'est pas simplement d'ordre sémantique car elle se réalise via la « valorisation ». Mais comme il est impossible de tirer la valeur de la nature d'un prix de marché inexistant, un subterfuge a été initié par les théoriciens néoclassiques qui ont proposé d'ajouter, à côté de la valeur de l'exploitation d'une ressource tirée du marché, d'autres « valeurs » (usage, option, legs, existence, écologique) rangées souvent sous le label de « valeurs intrinsèques ». Gudynas reprend à son compte cette notion

¹ E. Gudynas, « Développement, droits de la nature et bien-vivre : l'expérience équatorienne », *Mouvements*, 2011/4, n° 68, p. 15-37, <http://www.mouvements.info/Developpement-droits-de-la-Nature.html>.

² Voir J.M. Harribey, « Richesse : de la mesure à la démesure, examen critique du rapport Stiglitz », *Revue du Mauss*, n° 35, 1^{er} semestre 2010, p. 63-82, <http://harribey.u-bordeaux4.fr/travaux/valeur/stiglitz.pdf>.

de valeurs intrinsèques de la nature qu'il appelle aussi « valeurs propres », sans voir que cette catégorie de valeur intrinsèque de la nature susceptible d'être *ajoutée* à une valeur strictement économique établit une commensurabilité entre des éléments qui appartiennent à des registres différents et qui ne peuvent tous relever de la même mesure monétaire. C'est l'impasse de la théorie néoclassique de l'environnement dans laquelle se fourvoient également nombre de théoriciens se voulant critiques. De la même façon, la notion de patrimoine naturel renvoie classiquement à une vision des capitaux dont il faut assurer la valorisation.

Si on adopte ce type de démarche, on aura beau jurer ses grands dieux que la « valeur » de la nature relève d'un choix strictement politique (ce qui est vrai), le ver de la marchandisation aura été introduit dans le fruit de la nature. Le refus de la marchandisation n'a plus de base conceptuelle dès lors qu'on a admis, au moins implicitement, que les différentes « valeurs » se situaient sur le même plan et qu'on pouvait promouvoir « une valorisation multiple de l'environnement » ou bien « l'incorporation de la valeur ajoutée avec la plus grande efficacité [dans le cadre des limites biophysiques de la Nature, et du respect dû à la vie et aux cultures] ». On ne sort pas de cette difficulté sans reconnaître que la « valeur » de la nature se situe hors du champ de l'économie et que parler de « valeur économique intrinsèque de la nature » n'aurait aucun sens.³ Et la prétention à dépasser le savoir européen risquerait alors de déboucher sur l'un des aspects les critiquables de ce prétendu savoir, c'est-à-dire la mise sur un même plan de registres incommensurables.⁴

2) L'auteur de cet article s'inscrit semble-t-il dans la lignée des théoriciens qui ont fait le choix de rejeter le concept de développement et par conséquent celui d'un développement alternatif. Pourtant, à regarder de près les propositions, on ne voit pas de différence majeure avec celles que l'on trouve généralement dans la démarche d'un développement alternatif de qualité. Le tableau récapitulatif sur la durabilité proposé par Gudynas signale la « recherche de modes de développement » comme caractère de la durabilité qu'il appelle très forte. Il précise encore que le Bien Vivre « représente une rupture avec les approches conventionnelles du développement » mais que la Constitution de Montecristi « indique que le *régime de développement* doit être au service du Bien Vivre ». De même, on peut considérer que « "restaurer et conserver la Nature et maintenir un environnement sain" (art. 276), garantir l'accès à l'eau, un air et un sol de qualité, ainsi qu'aux produits des ressources naturelles » représente une vision d'un certain développement et non pas un rejet de tout développement.

On pourrait même ajouter que la rupture avec la pensée traditionnelle du développement ne va pas jusqu'à rejeter l'idée occidentale de posséder et maîtriser la nature, puisque cette Constitution « indique clairement que les êtres humains doivent s'appropriier les ressources et richesses de l'environnement, mais elle précise un contexte nouveau, à savoir que cette appropriation doit être mise au service du Bien Vivre ». Ce que Gudynas loue, bien qu'il s'en défende, ce serait donc une approche plutôt anthropocentrique qu'écocentrique de la nature, ou biocentrique comme dit l'auteur, même si elle n'est pas à proprement parler une démarche utilitariste.

Le paradoxe est que le refus du développement se conclut par un ralliement au

³ Je précise que Gudynas ne parle pas de « valeur *économique* intrinsèque » de la nature, mais seulement de « valeur intrinsèque ». Mais dès lors que l'on veut « ajouter » la valeur intrinsèque » de la nature aux valeurs économiques, il y a le risque de ramener la première au niveau des secondes. Les néoclassiques vont d'ailleurs jusqu'à considérer que ce qu'ils appellent la « valeur économique totale » incorpore la « valeur intrinsèque de la nature ».

⁴ Voir J.M. Harribey, « La nature hors de prix », *Ecorev*, n° 38, janvier 2012, <http://harribey.u-bordeaux4.fr/travaux/valeur/nature-horsdeprix.pdf> ; *L'économie économe*, Paris, L'Harmattan, 1997 ; *Raconte-moi la crise*, Lormont, Le Bord de l'eau, 2009.

développement durable : « Tous les courants de la durabilité ont traité, d'une manière ou d'une autre, à la recherche d'un certain *équilibre* entre les différentes composantes sociales, économiques, écologiques, etc. Cette perspective apparaît dans la Constitution, par exemple lorsqu'elle stipule le respect de la diversité culturelle et la satisfaction des besoins des générations actuelles et futures (art. 395). Dans le même ordre d'idées, elle affirme que l'appropriation des ressources naturelles, doit être faite selon « un mode rationnel, durable et soutenable » (art. 83). Elle établit également qu'il est nécessaire d'assurer la "conservation et l'utilisation durable de la biodiversité" dans les territoires des nations et peuples indigènes (art. 57). »

L'auteur établit une ligne de démarcation entre *un développement alternatif* et *des développements autres* ? Mais alors pourquoi revendiquer l'abandon du concept de développement et comment théoriser une « alternative au développement » qui soit des « développements autres » ou bien qui débouche sur « des *transitions* vers un *développement autre* » ? Ici, toutes les confusions sont possibles, au point de se référer en tant qu' « alternative au développement » à la thèse de Tim Jackson, alors que celui-ci ne sort guère, malgré les apparences, des approches assez conventionnelles.⁵

3) La véritable rupture établie par Gudynas et par la Constitution équatorienne qu'il commente se situe donc ailleurs. Elle est dans la proclamation et la défense des « droits de la Nature » ou dans l'affirmation que la Nature avec un grand N devient « sujet de droits ».

Mais, sitôt cette proclamation effectuée, l'ambivalence, sinon l'ambiguïté, apparaît. D'un côté, le texte refuse la conception traditionnelle où « l'environnement n'est pas protégé pour ses valeurs propres, mais parce qu'il est nécessaire pour garantir la qualité de vie et la santé des individus, leurs biens ou encore leurs bénéfices, et où « les droits partent de et reviennent vers l'être humain ». De l'autre, il est dit que le développement doit être au service du bien vivre humain.

La contradiction se résout-elle dans « la juxtaposition de deux systèmes de droits : l'ensemble des droits des citoyens, qui inclut la qualité de l'environnement, et l'innovation que représentent les droits de la Nature » ? Ce pourrait être le cas si le concept de droit de la Nature était clairement établi. Or, cela ne semble pas le cas. Au contraire, Gudynas se range derrière l'idée que le rapport à la nature doit être gouverné par un principe inverse : « Ces objectifs [du Bien Vivre] assignent des devoirs, tant à l'État qu'aux personnes et aux collectivités (art. 277 et 278) ». On en revient donc à un principe typiquement kantien selon lequel s'impose un nouvel impératif catégorique des êtres humains à l'égard de la nature, et non pas à l'érection d'un nouveau sujet de droits.

La nature doit donc être l'objet de devoirs et non pas un sujet de droits : ce n'est que parce que les humains se feraient un devoir de respecter la nature qu'ils auraient le droit d'en faire un usage raisonnable. Autrement dit, l'idée que « la vie, humaine comme non humaine, est une valeur en soi » n'est jamais exprimée par la nature mais l'est par l'humanité qui, selon moi, *se fixe à elle-même* un « mandat écologique » selon le propre terme de l'auteur.

La meilleure preuve en est apportée par lui-même qui explique que « la formulation des droits de la Nature ou du Bien Vivre dans la Constitution équatorienne actuelle est potentiellement l'un des meilleurs exemples d'articulation entre la société civile et la société politique ». Donc, on a bien affaire à une relation des humains entre eux (société civile et société politique, dit-il) nouée à propos de la nature. D'ailleurs Nicolas Haeringer, qui introduit le texte de Gudynas, indique bien que ce sont « des citoyens qui ont saisi un juge, au nom d'une rivière souillée par des rejets industriels. Le juge a accepté d'instruire le dossier,

⁵ Voir J.M. Harribey, « Prospérité sans croissance et croissance sans prospérité », *Les Temps nouveaux*, n° 3, printemps 2011, version complète à <http://harribey.u-bordeaux4.fr/travaux/soutenabilite/cr-jackson.pdf>.

en reconnaissant comme fondé le principe d'inversion de la charge de la preuve : ce n'est pas à la rivière (ou aux citoyens qui la représentent) d'apporter la preuve des dommages, mais aux industries polluantes de démontrer qu'elles n'ont eu aucun rejet toxique. »

Ainsi, le refus de l'extractivisme se définit comme une obligation puissante mais qui est le produit d'un choix politique conscient, « rationnel » dit la Constitution équatorienne, et pas du tout comme la mise au jour d'un droit sous-jacent, immanent, intrinsèque, propre au monde physique et biologique, fût-il vivant. Le concept de droit de la Nature disparaît donc au profit de celui d'obligation, de devoir : « En effet, les droits de la Nature, les droits à un environnement sain, ainsi que d'autres obligations présentées plus haut, ont une importance telle qu'ils forment une obligation évidente pour l'État : la zone doit être préservée. » Et l'auteur conclut, cette fois-ci très logiquement, qu'une compensation financière à une dégradation de la nature « n'est pas une mesure environnementale ». C'est évident puisque la nature n'a pas de valeur économique intrinsèque. Mais reconnaître cette évidence obligerait à s'écarter des conceptions de l'écologie profonde. Or, on voit, aux deux tiers du texte, apparaître ce qui, selon l'auteur, différencie les durabilités forte et très forte qu'il a redéfinies au début : « c'est la reconnaissance des droits de la Nature et de la Pachamama, ainsi que le droit à sa restauration, qui font rentrer la proposition équatorienne dans la durabilité très forte ».

Car la référence explicite de la thèse de Gudynas est bien celle de l'écologie profonde (*deep ecology*) théorisée par Arne Naess, même s'il précise que « la formulation équatorienne s'est créée en bonne partie de manière indépendante, et l'apport des traditions et sensibilités des groupes indigènes, ainsi que le travail antérieur de nombreuses organisations environnementales n'y ont pas été négligeables ». La reconnaissance et l'intégration des savoirs indigènes ou traditionnels impliquent-elles nécessairement une adhésion à cette forme de fondamentalisme écologique représentée par la *deep ecology* ?

On pourrait objecter à mon observation que les multiples rappels que fait l'auteur de l'importance du respect des droits humains à côté de ceux de la nature suffisent à écarter le risque de fondamentalisme. Cependant, il se pourrait que la « juxtaposition » des deux types de droits invoquée par Gudynas ne soit par une véritable imbrication et ne soit qu'une simple juxtaposition au sens propre. En effet il est symptomatique que pas une fois le mot de capitalisme ne soit mentionné dans son texte. Le rapport des humains à la nature se nouerait-il hors de tout contexte social, hors de tous rapports sociaux ? Ou bien encore, les sociétés d'Amérique du sud, dont les expériences sont ici analysées, ne seraient-elles pas intégrées et soumises à la logique du capital et de la propriété privée, contre laquelle se mènent nombre de luttes populaires ?

En conclusion, je dirais mon accord complet avec la démarche de travailler à instaurer le bien vivre à la place de l'*american way of life*, mais aussi mon opposition à certaines justifications théoriques, d'une part non nécessaires pour poser des choix éthiques et politiques, d'autre part le plus souvent incohérentes. Au mieux, la thèse avancée par Eduardo Gudynas et beaucoup d'autres aujourd'hui est-elle une fiction, un nouveau mythe fondateur pour transformer la réalité. Gare à ce que cela ne soit pas une pure idéologie.